



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis :18/2023 - Réfection de la Route des Crêtets par suite des travaux sur les réseaux. Réfection partielle des eaux claires (EC) devant l'entreprise Jaeger-LeCoultre

Au Conseil communal du CHENIT,

M. le Président

Mesdames et Messieurs,

La commission des finances s'est réunie le jeudi 16 novembre à l'Hôtel de Ville afin d'examiner le préavis 18/2023.

Etaient présents :

M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président

M. Christophe Piguet, Force 3

M. Fabrice Piazzini, Roses-Verts, suppléant, remplaçant de M. Nicolas Guignard, excusé

M. Raymond Lavanchy, UDI suppléant, remplaçant de M. Didier Vaucher, excusé

M. Eric Rochat, Roses-Verts, rapporteur

et M. Marc Ferrari F3 Suppléant

La délégation municipale était composée de :

Jean Fred Capt Municipal

Michel Vuilloud Municipal

Les intervenants suivants étaient également présents :

Florian Cuendet BTC

Que nous remercions pour les réponses apportées à nos questions.

Ce préavis, très complet, mais assez compliqué à comprendre au vu des nombreux intervenants qui y participent est rédigé de manière très technique. Il n'est pas évident

de comprendre aisément qui fait quoi et où et qui paie quoi et comment. Il concerne en fait deux chantiers distincts.

Pour la commune :

- 1) La Golisse, pose d'un tuyau EC 500mm et réfection partielle du revêtement de la route.
- 2) Les Crêtets, réfection totale de la route et trottoir, un ralentisseur à l'entrée du quartier et l'aménagement d'un arrêt de bus conforme à la loi sur les personnes handicapées.

Les deux acteurs initiateurs de ces chantiers sont :

Sogebois pour le raccordement du CAD pour la Manufacture Jaeger-leCoultre

SEVJ pour augmenter la capacité électrique du campus d'Audemars Piguet.

ValRégIEaux profitera de la fouille pour remplacer une canalisation hors norme.

Il est à noter que les soumissions ne sont pas encore rentrées et que les coûts sont des estimations du bureau Perret-Gentil. Nous aurons les prix définitifs dès la rentrée des soumissions.

Dans les deux chantiers, le coût sera partagé selon une clef de répartition entre tous les intervenants, basée sur le coût engendré si chaque intervenant entreprenait les travaux séparément, ceci comprend aussi la réfection du revêtement.

Cela implique de sérieuses économies pour tous les intervenants, y compris pour la commune.

Le bureau Perret Gentil estime une économie de l'ordre de 25 à 30 %.

Les économies pour la commune pour le cas particulier des Crêtets se décomposent comme suit :

Rue des Crêtets, réfection de la route

Calcul des coûts, réalisation selon le préavis			Calcul des coûts, réalisation repoussée	
Coûts reportés pour la Commune				
Devis Perret Gentil, réfection de la route et trottoir		910 000.00		910 000.00
Coûts estimés par Perret Gentil, réfection sur la largeur de la fouille			Installation complémentaire (env. 7%)	555 000.00
Coûts répartis entre les intervenants		-200 000.00		
Total pour la Commune		710 000.00	Etude ingénieur	60 000.00
Estimation des subventions 160 000.-	75% commune	-120 000.00	Estimation subventions	-150 000.00
TOTAL COÛTS estimés HT		590 000.00		875 000.00

Il serait financièrement dommage de ne pas profiter de ces travaux pour procéder à la réfection de la route des Crêtets qui n'est pas en si bon état mais qui le sera encore moins suite aux fouilles transverses nombreuses, nécessaires pour raccorder SOGEBOS aux clients coté lac.

Rappel : Sogebois, ValRégIEaux et la SEVJ sont des sociétés appartenant partiellement à notre commune. Des conditions financières qui leur sont favorables le sont aussi, indirectement, aux trois communes de la Vallée.

Le financement sera assuré par les liquidités courantes et la dépense comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et sera amorti en 30 ans, ce qui correspond à la durée de vie approximative du revêtement d'une route secondaire.

CONCLUSION :

Arrivé au terme de l'étude du financement du préavis 18/2023, compte tenu des finances saines et de l'état d'endettement de la commune, à l'unanimité, la Commission des Finances du Conseil Communal vous invite, Mesdames et Messieurs à accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées.

Le Sentier, le 21.11.2023

Au nom de la Commission des Finances,

Eric Rochat, rapporteur.